

MAIRIE
de
REUTENBOURG
67440



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FEVRIER 2013

 &  03 88 70 60 43

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg

Etaient présents :

L' adjoint : M. LEHMANN Claude

Les conseillers : MMES UMECKER Marie-Antoinette et NEFF Stéphanie MM VAUT Patrick, SCHROETER Mathieu, VIX Mathieu et WENDLING Lucien

Absents excusés : Mmes GIRARDEY Térésa et SIEFFERT Franca, M. HUSSER Joseph ayant donné procuration à M. GEORGER Frédéric

ORDRE DU JOUR :

2013-01. Désignation du secrétaire de séance

2013-02. Adoption du PV de la séance du 26 novembre 2012

2013-03. Travaux Rue de la Rivière et Rue des Vergers – Fonds de concours de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau

2013-04. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

2013-05. Renouvellement convention GIHP

2013-06. Orientations budgétaires 2013

2013-07. Demandes de subventions

2013-08. Divers et communications

2013-01 Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer.

M. LEHMANN Claude, candidat, est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

2013-02. Adoption du PV de la séance du 26 novembre 2012

Le procès – verbal de la séance du 26 novembre 2012 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2013-03.Travaux Rue de la Rivière et Rue des Vergers – Fonds de concours de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier -Sommerau

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération a été prise au sein de la Communauté des Communes en date du 19 décembre 2012 pour le versement d'un fonds de concours à la Commune pour les travaux d'enfouissement de réseaux dans la Rue de la Rivière et Rue des Vergers.

Le montant du fonds de concours a été calculée sur la base des dépenses qui, par leur nature, entrent dans le champ des compétences de l'intercommunalité et atteint la somme de 7 974,00€ pour des travaux s'établissant à 12 508,75€ HT.

Toutefois, la réglementation fixe une limitations des fonds de concours à 50% de la somme nette supportée par la collectivité qui porte l'opération. Le fonds de concours versés par la Communauté des Communes s'élèvent donc à 6 254,37€.

Décision du Conseil Municipal

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *accepte le versement du fonds de concours de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau*
- *autorise le maire à signer toutes les pièces comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

2013-04. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

M. le Maire présente le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service assainissement transmis pour validation par la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier.

Le prix de l'assainissement se compose d'une part fixe et d'une part variable.

Les tarifs en 2011 était de :

- part proportionnelle : 1,19 € HT/m³
- part fixe : 72,42 € HT/abonné/an

Le conseil municipal n'émet aucune observation particulière et approuve le rapport présenté.

2013-05. Renouvellement convention GIHP

Lors d'une séance précédente il avait été décidé de verser une subvention au GIHP.

Cependant, la convention régissant le transport des personnes à mobilité réduite n'avait pas été renouvelée suite à son terme au 31 décembre 2011.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de reconduire la convention relative à l'exercice 2012. Cette convention est reconductible par tacite du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Décision du Conseil Municipal

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *autorise le maire à signer la convention GIHP.*

2013-06. Orientations budgétaires 2013

Le Maire présente les orientations budgétaires pour le budget primitif 2013 concernant les dépenses et recettes d'investissement dont il a connaissance.

2013-07. Demandes de subventions

Après examen des diverses demandes réceptionnées, le conseil municipal décide le versement des subventions suivantes :

- AFSEP (association française des sclérosés en plaques): néant
- Garde et aide à domicile : 70 €
- ARAHM : 75 €

2013-08. Divers et communications

2013-08.1. Taxi Nathalie KNOBLOCH

Le Maire informe les conseillers que Mme Nathalie KNOBLOCH a reçu un avis favorable de la commission départementale des taxis et voiture de petite remise le 3 octobre 2012 pour stationner dans la commune.

2013-08.2. Travaux de branchement

Le Maire informe les conseillers que l'Electricité de Strasbourg va procéder à des travaux d'enfouissement de réseaux, Route de Westhouse ainsi que dans la Rue du Stade vers le nouveau lotissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.